



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aides de l'Etat

Question écrite n° 5961

### Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre de l'economie sur l'urgence dans le cadre du plan de relance gouvernemental des dépenses d'infrastructure. Un moyen de favoriser cette relance serait de procéder a des avances a des taux bonifiés auprès des communes pour que celles-ci puissent préparer des terrains aptes a la construction. Si le rôle du privé est a cet égard tout a fait essentiel, il est certain que les communes peuvent avoir un rôle déclenchant. A un moment où la rapidité de la prise de décision est essentielle, il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a d'ores et déjà marqué sa volonté d'associer les collectivités locales à son action de soutien de l'activité et de l'emploi au travers de diverses mesures prises récemment. Ainsi, une partie des fonds de l'emprunt d'Etat 6 p. 100/1993 sera utilisée pour permettre aux régions et aux départements d'accélérer les travaux de sécurité et de rénovation dans les lycées et collèges. L'aide de l'Etat prendra la forme d'une bonification de 5 points des taux d'intérêt des prêts contractés. Ce programme d'aide à la rénovation des lycées et collèges revêt toutefois un caractère exceptionnel et il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de multiplier les procédures de bonification de prêts. La banalisation des circuits de financement fait en effet partie intégrante de la politique d'assainissement de l'économie. L'action des collectivités locales en faveur du soutien de l'économie est cependant essentielle. Les collectivités locales ont un poids économique important et il leur appartient, dans le cadre des compétences et de l'autonomie de gestion qui leur sont reconnues, de développer des actions spécifiques, dans le respect de leurs comptes financiers. C'est pourquoi le Premier ministre avait demandé au ministre de l'économie de réfléchir aux possibilités de mieux mobiliser l'épargne de proximité au service du développement local. Ce dernier vient de soumettre au Parlement, dans le cadre du projet de loi portant réforme du statut de la Banque de France et relative aux banques, assurances..., un dispositif visant à permettre le lancement d'emprunts régionaux comportant des avantages en nature exonérés d'impôt sur le revenu. Quant à la question des achats de terrain pour la construction, il faut noter que la mesure d'exonération de l'impôt sur les plus-values sur les cessions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) monétaires vient d'être étendue à ce objet. Cette mesure, qui encourage l'achat de terrains par les particuliers, aura également un effet de relance sur la construction de logements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonnecarrère Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5961

**Rubrique :** Batiment et travaux publics

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 septembre 1993, page 3138

**Réponse publiée le** : 24 janvier 1994, page 373